

N° CG  
Séance du 14 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

**BUDGET PRIMITIF 2007  
CONTRAT DE PROJETS ETAT – REGION 2007 / 2013**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis des Commissions Réunies du 12 décembre 2006.

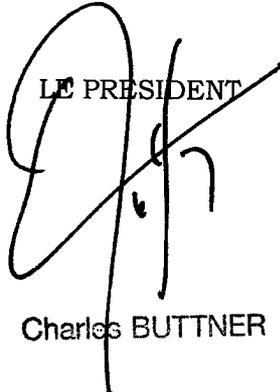
APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation du Département au contrat de projets 2007-2013 pour un montant global de 42, 047 millions d'euros répartis selon la maquette financière (jointe en annexe) récapitulée ci-après :
  - Université : 6 projets, 9, 846 millions d'euros
  - Recherche : 5 projets, 1, 400 millions d'euros
  - Culture : 2 projets, 5 millions d'euros
  - Environnement : 6 projets, 12, 079 millions d'euros
  - Infrastructures ferroviaires et fluviales : 4 projets, 4,750 millions d'euros
  - Volet territorial : 5 projets, 8,972 millions d'euros
- Confirme la participation du Département au projet T5 « Tram-Train Mulhouse–Thann-Kruth » pour un montant de 3,960 millions d'euros
- Décide que la participation départementale sur ces différents projets est un maximum non révisable en cas de hausse du coût des travaux et qu'en cas de baisse, le taux de participation du Département devra être diminué au prorata
- Approuve le texte du contrat tel qu'il figure en annexe et autorise le Président à le signer
- Charge le Président de poursuivre en tant que de besoin les négociations sur le volet interrégional,

- Donne délégation à la commission permanente pour :

- émettre un avis sur la convention interrégionale de massif,
- autoriser des adaptations mineures du texte du contrat dès lors qu'elles n'auront pas d'incidence financière pour le Département et ne remettront pas en cause l'économie générale du contrat,
- de façon générale, assurer le suivi de ce dossier et notamment attribuer les aides aux cocontractants prévues par le contrat.

REÇU A LA PRÉFECTURE  
1 8 DEC. 2006

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

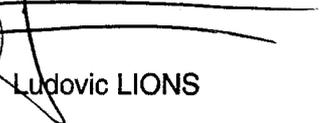
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet... 8 DEC. 2006

Publication... 29 DEC. 2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



  
Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre

.....abstentions